

Sommaire

COMMUNICATIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

1. Administration générale - Demande de subvention au titre du Contrat Territorial Savoie – Année 2020

Rapporteur : M. le Président

FINANCES

2. Finances - Budget principal du CIAS Arlysère - Décision modificative de crédits n°3

Rapporteur : M. le Président

3. Finances – Budget annexe des Soins Infirmiers et Aides à Domicile (SSIAD) – Budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Président

4. Finances - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) - Tarifs 2020

Rapporteur : M. le Président

5. Finances – Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) - Budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Président

6. Finances - Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville - Décision modificative de crédits n°3

Rapporteur : M. le Président

7. Finances – Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville - Budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Président

8. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine - Décision modificative de crédits n°2

Rapporteur : M. le Président

9. Finances - Résidence Autonomie d'Ugine - Tarifs 2020

Rapporteur : M. le Président



Albertville

Allondaz

Beaufort

Bonvillard

Césarches

Cevins

Cléry

Cohennoz

Crest-Valand

Esserts-Blay

Flumet

Frontenex

Gilly-sur-Isère

Grésy-sur-Isère

Grignon

Hauteluce Les Saisies

La Bâthle

Le Giettaz

Marthod

Mercury

Montaille

Monthion

Notre-Dame-de-Bellecombe

Notre-Dame-des-Millières

Pallud

Plancherine

Queige

Rognax

Sainte-Hélène-sur-Isère

Saint-Nicolas-la-Chapelle

Saint-Paul-sur-Isère

Saint-Vital

Thénésol

Tournon

Tours-en-Savoie

Ugine

Venthon

Verrens-Arvey

Villard-sur-Doron



10. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine - Budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Président

11. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex - Décision modificative de crédits n°2

Rapporteur : M. le Président

12. Finances - Résidence Autonomie de Frontenex – Tarifs 2020

Rapporteur : M. le Président

13. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex - Budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Président

14. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville - Décision modificative de crédits n°3

Rapporteur : M. le Président

15. Finances - Résidence Autonomie d'Albertville – Tarifs 2020

Rapporteur : M. le Président

16. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville - Budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Président

17. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex - Modification de l'Etat Prévisionnel Recettes Dépenses 2019 - Décision modificative de crédits n° 3

Rapporteur : M. le Président

18. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020

Rapporteur : M. le Président

19. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de La Bâthie - Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020

Rapporteur : M. le Président

20. Finances - Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine - Modification de l'Etat Prévisionnel Recettes Dépenses 2019 - Décision modificative de crédits n° 2

Rapporteur : M. le Président

21. Finances - Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine - Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020

Rapporteur : M. le Président

22. Finances – Centre Social du Beaufortain - Versement du solde de la subvention à l'Association d'Animation du Beaufortain (AAB)

Rapporteur : Pascale MASOERO

23. Finances - Aide à Domicile en Milieu Rural - Versement d'une subvention complémentaire à l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2019-2021

Rapporteur : François GAUDIN

COMMANDE PUBLIQUE

24. Commande Publique – Fourniture de bureau - Convention de groupement de commandes entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère

Rapporteur : François GAUDIN

RESSOURCES HUMAINES

25. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Pascale MASOERO

26. Ressources Humaines – Institution du régime indemnitaire à titre transitoire pour les agents nouvellement recrutés (psychologues)

Rapporteur : Pascale MASOERO

PETITE ENFANCE

27. Petite Enfance - Règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance à compter du 1^{er} janvier 2020

Rapporteur : Pascale MASOERO

28. Petite enfance – Multi accueil et RAM de Flumet – Modalités d'affectation de l'équipement au CIAS Arlysère - Remboursement de l'emprunt dédié à sa construction à la CA Arlysère

Rapporteur : Marie-Claude ANSANAY-ALEX

29. Petite enfance – Multi-accueil et RAM de Frontenex – Modalités d'affectation de l'équipement au CIAS Arlysère

Rapporteur : Elisabeth REY

30. Petite Enfance – RAM de Basse Tarentaise - Convention de mise à disposition de l'annexe de la salle des fêtes de Cevins au CIAS Arlysère

Rapporteur : Maguy RUFFIER

31. Petite Enfance – Convention de prestation de service entre le CIAS Arlysère et la commune d'Hauteluce pour la livraison des repas à la micro crèche « Les Doudous » à Hauteluce et au multi-accueil « Galipette » à Beaufort

Rapporteur : Pascale MASOERO

32. Petite Enfance – Convention de partenariat entre le CIAS Arlysère et l'ESF de Crest Voland dans le cadre de la saison touristique hivernale pour la vente des formules « ski + garderie »

Rapporteur : Marie-Claude ANSANAY-ALEX

33. Petite Enfance – Multi accueil « Les P'tits Malins » à Crest Voland – Tarifs accueil saisonniers le week end

Rapporteur : Marie-Claude ANSANAY-ALEX

ENFANCE JEUNESSE

34. Enfance-Jeunesse – Approbation du Contrat Territorial Jeunesse Arlysère avec le Département

Rapporteur : Pascale MASOERO

35. Enfance-Jeunesse – Point sur la fréquentation

Rapporteurs : Elisabeth REY et Maguy RUFFIER

36. Enfance - Périscolaire du matin, midi et soir sur le territoire de la Haute Combe de Savoie – Convention avec les communes et les directeurs d'école pour la mise à disposition des locaux scolaires

Rapporteur : Elisabeth REY

37. Jeunesse - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise - Règlement de fonctionnement à compter du 1^{er} novembre 2019

Rapporteur : Elisabeth REY

38. Jeunesse - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise – Tarifs des services Jeunesse à compter du 1^{er} novembre 2019

Rapporteur : Maguy RUFFIER

39. Jeunesse – Territoire Haute Combe de Savoie – Week end Lan Oween à Seyssuel – 26 et 27 octobre 2019 - Tarifs

Rapporteur : Maguy RUFFIER

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 18 octobre 2019, s'est réuni le Jeudi 24 octobre 2019 à 18h30, en séance publique à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17

Nombre d'administrateurs présents : 27

Nombre d'administrateurs représentés : 5

Administrateurs présents :

Prénoms	NOMS
Laurence	ANCENAY
Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY-ALEX
Jacqueline	BIETH
Jean-Louis	BILLON-BRUYAT
Chloé	CHENAL
Annick	CRESENS
Georges	CROISSONNIER
François	GAUDIN
David	GUILLOT
Nathalie	LAISSUS
Patrick	LATOUR
Marie-Agnès	LEROUX
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Pascale	MASOERO
Michel	MASSAROTTI
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Sandrine	POIGNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER

Lucie	TARAJEAT
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Laurent	VERNAZ
Etienne	WIROTH

Administrateurs représentés :

Titulaire représenté	Délégué ayant reçu procuration
Philippe BRANCHE	Maguy RUFFIER
Catherine TERRAZ	David GUILLOT
Claudine RODRIGUES	Emmanuel LOMBARD
Lina BLANC	Nathalie LAISSUS
Moustapha HADDOU	Nathalie MONVIGNIER MONNET

Assistait en outre à la séance : Christian RAUCAZ

Etaient excusés : Mireille GIORIA

Le Conseil d'Administration a choisi **Sophie GHIRON** comme Secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2019 A ALBERTVILLE

Le compte-rendu du 20 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMMUNICATIONS REGLEMENTAIRES

- Décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil d'Administration consultables en ligne sur le site www.arlysere.fr
- ❖ **Arrêté n°2019-047 : Délégation de signature à Madame Sophie GHIRON, Directrice générale du CIAS Arlysère – Abroge arrêté n°2019-041**
- ❖ **Décision n°2019-048 : ACTE MODIFICATIF DE LA SOUS REGIE DE RECETTES PETITE ENFANCE - TERRITOIRE VAL D'ARLY : La Maison des Lutins**
- ❖ **Décision n°2019-049 : ACTE MODIFICATIF DE LA SOUS REGIE DE RECETTES PETITE ENFANCE - TERRITOIRE VAL D'ARLY : Les P'tits Malins**
- ❖ **Décision n°2019-050 : ACTE MODIFICATIF DE LA REGIE DE RECETTES DE L'EHPAD LA NIVEOLE CIAS ARLYSERE**
- ❖ **Décision n°2019-051 : ACTE MODIFICATIF DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES GENTIANES CIAS ARLYSERE**

- ❖ **Décision n°2019-052 : ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE PETITE ENFANCE**
- ❖ **Décision n°2019-053 : ACTE SUPPRIMANT LA REGIE D'AVANCES DU SERVICE ACTION SOCIALE ADOLESCENTS**

AUTRES COMMUNICATIONS

❖ **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des Actes Administratifs de la CIAS Arlysère n° 1 - 1^{er} semestre 2019 est disponible au siège du CIAS Arlysère et consultable sur le site www.arlysere.fr.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

1. Administration générale - Demande de subvention au titre du Contrat Territorial Savoie – Année 2020

Rapporteur : M. le Président

Au titre du Contrat Territorial Savoie, le CIAS Arlysère a la possibilité de solliciter le soutien du Département de la Savoie.

Pour l'année 2020, il convient de procéder aux premières demandes de subventions.

La coordination des différentes politiques contractuelles, les besoins du territoire ainsi que le nouveau cadre du Contrat Territorial Savoie Arlysère ont permis de retenir le projet ci-après :

- **Soutien administratif, technique et financier à la mise en œuvre des compétences sociales – Année 2020 – FA421**
Mission d'appui auprès de la responsable de Pôle, la chargée de mission cohésion sociale (1 ETP) sera en charge des études et du suivi de la prise de compétence sociale par Arlysère, mais plus largement du suivi du service et du lien avec les opérationnels. La mission comprendra également le suivi aux côtés de la responsable, du projet simple franco-italien SocialLab tant pour ce qui est de son élaboration que de son opérationnalisation.

Dépense subventionnable retenue	Taux appliqué	Subvention sollicité
40 000 €	40 %	16 000 €

Emmanuel LOMBARD demande des précisions sur le projet SocialLab.

François GAUDIN indique que le projet SocialLab est le dernier projet PITER GraiesLab organisé dans le cadre du programme de coopération Transfrontalier Interreg – ALCOTRA, entre l'Italie et la France, qui a pour objectif la définition d'une offre de services adaptée à l'évolution des besoins et à de nouvelles attentes et la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux services. François GAUDIN rappelle également que les élus du CIAS sont conviés pour le lancement de SocialLab le mardi 19 novembre 2019 à la Halle Olympique d'Albertville (cf invitation ci-jointe). Ce séminaire sera l'occasion d'un premier moment d'échanges sur les méthodes et les stratégies visant à améliorer la qualité, la durabilité et la proximité des services d'aide sociale à la population des zones rurales et de montagne, à travers l'expérimentation de pratiques innovantes et collaboratives. Chantal MARTIN est la représentante pour l'Agglomération.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le projet ci-avant ;**
- **sollicite auprès du Département, et tout autre organisme compétent, les subventions afférentes ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

FINANCES

2. Finances - Budget principal du CIAS Arlysère - Décision modificative de crédits n°3

Rapporteur : M. le Président

Il convient d'approuver la décision modificative de crédits n°3 du Budget principal du CIAS Arlysère ci-après :

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 3 - CIAS ARLYSERE BUDGET PRINCIPAL								
Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2019	DM-VC-RP 2019	Total Crédits 2019 avant nouvelle DM	RAR 2018	Nouveaux Crédits	Total DM n°3	Total crédits 2019 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
011	Charges à caractère général	857 397,00	26 940,00	884 337,00		0,00	0,00	884 337,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 553 206,00	10 064,00	3 563 270,00		0,00	0,00	3 563 270,00
65	Autres charges de gestion courante	800 330,00		800 330,00		0,00	0,00	800 330,00
66	Charges financières	210 555,00		210 555,00		0,00	0,00	210 555,00
67	Charges exceptionnelles	750,00	80 349,18	81 099,18		0,00	0,00	81 099,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	55 150,00		55 150,00		0,00	0,00	55 150,00
022	Dépenses Imprévues	250 083,00		250 083,00		0,00	0,00	250 083,00
	Total dépenses de fonctionnement	5 727 471,00	117 353,18	5 844 824,18	0,00	0,00	0,00	5 844 824,18
RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT								
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 163 516,00		1 163 516,00			0,00	1 163 516,00
74	Dotations et Participations	1 529 600,00	37 004,00	1 566 604,00		0,00	0,00	1 566 604,00
75	Autres produits de gestion courante	514 245,00		514 245,00			0,00	514 245,00
77	Produits exceptionnels	2 500 610,00		2 500 610,00			0,00	2 500 610,00
013	Atténuation de charges	19 500,00		19 500,00			0,00	19 500,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		80 349,18	80 349,18		0,00	0,00	80 349,18
	Total recettes de fonctionnement	5 727 471,00	37 004,00	5 844 824,18	0,00	0,00	0,00	5 844 824,18
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000,00		170 000,00			0,00	170 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 550,00	27 580,00	29 130,00		0,00	8 000,00	37 130,00
21	Immobilisations corporelles	346 131,00	45 225,98	391 356,98	0,00	0,00	-8 000,00	383 356,98
23	Immobilisations en cours	680 087,00	882 128,49	1 562 215,49	0,00	0,00	0,00	1 562 215,49
	Total dépenses d'investissement	1 197 768,00	954 934,47	2 152 702,47	0,00	0,00	0,00	2 152 702,47
RÉCETTES D'INVESTISSEMENT								
13	Subventions d'investissement	802 705,00	27 580,00	830 285,00		0,00	0,00	830 285,00
16	Emprunts et dettes assimilées	339 913,00	-339 913,00	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	55 150,00		55 150,00			0,00	55 150,00
001	Résultat d'investissement reporté		1 267 267,47	1 267 267,47		0,00	0,00	1 267 267,47
	Total recettes d'investissement	1 197 768,00	-312 333,00	2 152 702,47	0,00	0,00	0,00	2 152 702,47

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits n° 3 du Budget principal du CIAS Arlysère comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

3. Finances – Budget annexe des Soins Infirmiers et Aides à Domicile (SSIAD) – Budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget primitif 2020 pour le Budget annexe des Soins Infirmiers et Aides à Domicile (SSIAD) comme suit :

BUDGET ANNEXE SSIAD		
BUDGET PREVISIONNEL 2020		
SECTION D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellés	BP 2020
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	241 265,00
012	Dépenses afférentes au personnel	1 202 900,00
016	Dépenses afférentes à la structure	137 255,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 581 420,00
017	Produits de la tarification et assimilés	1 561 704,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	15 000,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	4 716,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 581 420,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellés	BP 2020
13	Subventions d'investissement	4 716,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 449,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		15 165,00
10	Apports, dotations et réserves	3 975,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
28	Amortissements des immobilisations	11 190,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		15 165,00

Il est rappelé qu'avant la création du CIAS Arlysère, il existait 3 budgets pour le SSIAD désormais réunis en un seul.

Le SSIAD comprend 113 places et 10 places pour les personnes atteintes d'Alzheimer. Ce budget est financé intégralement par l'ARS puisque ce sont des offres de soin.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2020 du Budget annexe des Soins Infirmiers et Aides à Domicile (SSIAD).

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

4. Finances - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) - Tarifs 2020

Rapporteur : M. le Président

Pour 2020, il est proposé d'appliquer les tarifs des prestations comme suit :

TARIF MUTUELLE

Tarifs 2019		Tarif 2020
ALBERTVILLE	25.00 €	25.55 €
UGINE	25.00 €	
FRONTENEX	25.00 €	

TARIF PAYANT SEMAINE

Tarifs 2019		Tarif 2020	Observations
ALBERTVILLE	22.68 €	25.55 €	Égal au coût de revient d'une heure d'aide à domicile (dimanches et jours fériés compris)
UGINE	25.00 €		
FRONTENEX	22.26 €		

TARIF PAYANT WE et JOURS FERIES

Tarifs 2019		Tarif 2020
ALBERTVILLE	22.68 €	27.50 €
UGINE	27.50 €	
FRONTENEX	23.40 €	

TARIF TRANSPORT ALLER-RETOUR

Tarifs 2019		Tarif 2020
ALBERTVILLE	5,25 € avec le bénéficiaire	5.25 €
UGINE	5,00 € avec ou sans le bénéficiaire	
FRONTENEX	0.35 €/km avec ou sans le bénéficiaire	

TARIF HORAIRE APA (pour information)

Tarifs 2019		Tarif 2020	Observations
ALBERTVILLE	22.68 €	22.80 €	En attente confirmation du département dans le cadre du CPOM (tarif moyen pondéré + taux d'évolution)
UGINE	23.03 €		
FRONTENEX	22.26		

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve les tarifs 2020 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

**5. Finances – Budget annexe du Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile (SAAD)
– Budget primitif 2020**

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d’administration d’approuver le Budget primitif 2020 pour le Budget annexe du Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile (SAAD) comme suit :

BUDGET ANNEXE SAAD		
BUDGET PREVISIONNEL 2020		
SECTION D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellés	BP 2020
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	186 610,00
012	Dépenses afférentes au personnel	2 013 600,00
016	Dépenses afférentes à la structure	122 590,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 322 800,00
017	Produits de la tarification et assimilés	2 038 116,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	90 748,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	193 936,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 322 800,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellés	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 660,00
21	Immobilisations corporelles	6 690,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 350,00
10	Apports, dotations et réserves	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
28	Amortissements des immobilisations	13 350,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 350,00

Il est rappelé qu’avant la création du CIAS Arlysère, il existait 3 budgets pour le SAAD désormais réunis en un seul.

Le SAAD, c’est 90 aides à domicile, 11 agents administratifs et 900 bénéficiaires (portage des repas et téléalarme inclus). Ce service est financé par le Département (APA, caisse de retraite,..) et par les usagers.

Sur ce budget, la volonté de l’Agglomération et du CIAS est d’apporter un soutien aux frais de déplacements engagés par les aides à domiciles, ce qui augmente le budget du SAAD pour l’année 2020 (cf délibération n°23).

Le Conseil d’administration, après avoir délibéré à l’unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2020 du Budget annexe du Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile (SAAD).

Délibération transmise au représentant de l’Etat le 25/10/2019

6. Finances - Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville - Décision modificative de crédits n°3

Rapporteur : M. le Président

Il convient d'approuver la décision modificative de crédits n°3 du Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville ci-après :

DECISION MODIFICATIVE DETAILLEE N° 3 - CIAS ARLYSERE BUDGET ANNEXE AJT						
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire EPRD 2019	Pour Mémoire DM	Total Crédits 2019 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 3	Total crédits 2019 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	41 623,00	-270,00	41 353,00		41 353,00
012	Dépenses afférentes au personnel	156 054,00	4 000,00	160 054,00		160 054,00
016	Dépenses afférentes à la structure	20 252,00	17 076,04	37 328,04		37 328,04
002	Résultat de fonctionnement déficitaire			0,00		0,00
	Total dépenses de fonctionnement	217 929,00	20 806,04	238 735,04	0,00	238 735,04
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
017	Produits de la tarification et assimilés	217 929,00	-1 333,74	216 595,26		216 595,26
018	Autres produits relatifs à l'exploitation		17 076,04	17 076,04		17 076,04
019	Produits financiers et produits non encaissables		5 063,74	5 063,74		5 063,74
002	Résultat de fonctionnement excédentaire			0,00		0,00
	Total recettes de fonctionnement	217 929,00	20 806,04	238 735,04	0,00	238 735,04
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	4 000,00	4 000,00		4 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 380,00	7 386,06	9 766,06	3 160,53	12 926,59
23	Immobilisations en cours	0,00	3 160,53	3 160,53	-3 160,53	0,00
001	Résultat d'investissement déficitaire			0,00		0,00
	Total dépenses d'investissement	2 380,00	14 546,59	16 926,59	0,00	16 926,59
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves	968,00	11 386,06	12 354,06		12 354,06
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	3 160,53	3 160,53		3 160,53
28	Amortissements des immobilisations	1 412,00		1 412,00		1 412,00
002	Résultat d'investissement excédentaire			0,00		0,00

	Total recettes d'investissement	2 380,00	14 546,59	16 926,59	0,00	16 926,59
--	--	-----------------	-----------	------------------	-------------	------------------

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits n° 3 du Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

7. Finances – Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville – Budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget primitif 2020 pour le Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville comme suit :

BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR ALBERTVILLE		
BUDGET PREVISIONNEL 2020		
SECTION D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellés	BP 2020
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	50 235,00
012	Dépenses afférentes au personnel	178 920,00
016	Dépenses afférentes à la structure	20 700,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		249 855,00
017	Produits de la tarification et assimilés	234 855,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	15 000,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		249 855,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellés	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	500,00
21	Immobilisations corporelles	1 400,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 900,00
10	Apports, dotations et réserves	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
28	Amortissements des immobilisations	1 900,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 900,00

L'Accueil de jour Thérapeutique d'Albertville comprend 10 places qui peuvent être mises à disposition de 20 à 25 personnes atteintes de la maladie Alzheimer ou de maladies apparentées pour 1 à 3 jours par semaine. Le budget est identique à l'année précédente.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2020 du Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique d'Albertville.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

8. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine - Décision modificative de crédits n°2

Rapporteur : M. le Président

Il convient d'approuver la décision modificative de crédits n°2 du Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine ci-après :

DECISION MODIFICATIVE DETAILLEE N° 2 - CIAS ARLYSERE BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE UGINE						
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire BP 2019	DM-VC-RP 2019	Total Crédits 2019 avant nouvelle DM	Total DM n°2	Total crédits 2019 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	156 050,00		156 050,00		156 050,00
012	Dépenses afférentes au personnel	171 220,00		171 220,00	37 360,66	208 580,66
016	Dépenses afférentes à la structure	190 920,00	52 294,98	243 214,98		243 214,98
002	Résultat de fonctionnement déficitaire			0,00		0,00
	Total dépenses de fonctionnement	518 190,00	52 294,98	570 484,98	37 360,66	607 845,64
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
017	Produits de la tarification et assimilés	384 200,00		384 200,00	37 360,66	421 560,66
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	133 990,00		133 990,00		133 990,00
019	Produits financiers et produits non encaissables		52 294,98	52 294,98		52 294,98
002	Résultat de fonctionnement excédentaire			0,00		0,00
	Total recettes de fonctionnement	518 190,00	52 294,98	570 484,98	37 360,66	607 845,64
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00		3 000,00		3 000,00
20	Immobilisations incorporelles	600,00		600,00		600,00
21	Immobilisations corporelles	2 020,00	36 633,84	38 653,84		38 653,84
001	Résultat d'investissement reporté			0,00		0,00
	Total dépenses d'investissement	5 620,00	36 633,84	42 253,84	0,00	42 253,84
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves		36 633,84	36 633,84		36 633,84
16	Emprunts et dettes assimilés	3 000,00		3 000,00		3 000,00
28	Amortissements des immobilisations	2 620,00		2 620,00		2 620,00
001	Résultat d'investissement excédentaire			0,00		0,00
	Total recettes d'investissement	5 620,00	36 633,84	42 253,84	0,00	42 253,84

Cette décision modificative permet l'intégration du forfait de soin attribué par l'ARS de 37 360 €.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits n° 2 du Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

9. Finances - Résidence Autonomie d'Ugine - Tarifs 2020

Rapporteur : M. le Président

Il est rappelé que la Résidence Autonomie Les Gentianes à Ugine est habilitée à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale sur la totalité de sa capacité d'accueil.

Par conséquent, en application de l'article L.314-1 du Code de l'action sociale et des familles, les tarifs de la Résidence Autonomie et ses différentes composantes sont fixés par le Conseil Départemental sur proposition du gestionnaire de l'établissement et au vu des propositions budgétaires qui lui ont été transmises.

Pour 2020, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,5 % sur les loyers, une augmentation de 1.2 % sur les repas servis et de reconduire les tarifs des prestations annexes comme suit :

Tarifs Logements :

Type de logement	Surface habitable		Loyers au 01/01/2019	Loyers au 01/01/2020
	Bâtiment I	Bâtiment II		
Studio	30,51 m ² avec douche		552 €	560 €
T bis	40,25 m ² avec douche	33,05 m ² et 36,08 m ² avec douche	609 €	618 €
T 2		51,10 m ² avec douche	677 €	687 €
T 3		63,37 m ² avec douche	732 €	742 €

Tarifs Restauration :

Repas	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Repas résidents	8,35 €	8,45 €
Repas retraités extérieurs	9,25 €	9,40 €
Invités des résidents repas jour ordinaire	10,55 €	10,70 €
Invités des résidents repas jour de fête	16,20 €	16,40 €

Tarifs annexes :

Prestation	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Ampoule	9.00 €	9.00 €
Abattant WC	31.00 €	31.00 €
Néon cuisine	10.00 €	10.00 €
Chasse d'eau	30.00 €	30.0

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuver les tarifs 2020 de la Résidence Autonomie d'Ugine ;**
- **autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

10. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine – Budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget primitif 2020 pour le Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine comme suit :

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE UGINE		
BUDGET PREVISIONNEL 2020		
SECTION D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellés	BP 2020
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	156 200,00
012	Dépenses afférentes au personnel	210 460,00
016	Dépenses afférentes à la structure	193 900,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		560 560,00
017	Produits de la tarification et assimilés	409 310,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	151 250,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		560 560,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellés	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00
20	Immobilisations incorporelles	600,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 600,00
10	Apports, dotations et réserves	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	3 000,00
28	Amortissements des immobilisations	4 600,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 600,00

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2020 du Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

11. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex - Décision modificative de crédits n°2

Rapporteur : M. le Président

Il convient d'approuver la décision modificative de crédits n°2 du Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex ci-après :

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2 - CIAS ARLYSERE RA FRONTENEX						
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire BP 2019	DM-VC-RP 2019	Total Crédits 2019 avant nouvelle DM	Total DM n°2	Total crédits 2019 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	107 866,00	-15 000,00	92 866,00	-6 610,00	86 256,00
012	Dépenses afférentes au personnel			0,00		0,00
016	Dépenses afférentes à la structure	82 199,00	-6 098,11	76 100,89	6 610,00	82 710,89
002	Résultat de fonctionnement reporté		21 098,11	21 098,11		21 098,11
	Total dépenses de fonctionnement	190 065,00	0,00	190 065,00	0,00	190 065,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
017	Produits de la tarification	121 065,00		121 065,00		121 065,00
018	Autres produits relatif à l'exploitation	69 000,00		69 000,00		69 000,00
019	Produits financiers et produits non encaissables			0,00		0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté			0,00		0,00
	Total recettes de fonctionnement	190 065,00	0,00	190 065,00	0,00	190 065,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		183 285,75	183 285,75	6 610,00	189 895,75
001	Résultat d'investissement reporté			0,00		0,00
	Total dépenses d'investissement	0,00	183 285,75	183 285,75	6 610,00	189 895,75
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds et réserves			0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00		0,00
28	Amortissements des immobilisations			0,00	6 610,00	6 610,00
001	Résultat d'investissement reporté		183 285,75	183 285,75		183 285,75
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	183 285,75	6 610,00	189 895,75

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits n° 2 du Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

12. Finances - Résidence Autonomie de Frontenex – Tarifs 2020

Rapporteur : M. le Président

Pour 2020, il est proposé de reconduire les tarifs de la Résidence Autonomie de Frontenex comme suit :

Tarifs Logements :

- Studio 27 m² : 860.00 € (1 pers)
- Studio 31 m² : 970.00 € (2 pers)

Tarifs Repas :

- Petit déjeuner : 4.00 €
- Déjeuner : 10,50 €
- Dîner : 10,50 €
- Tarif journalier : 25.00 €

Les tarifs sont maintenus à l'identique pour l'année 2020. Ces tarifs restent malgré tout élevés et un travail devra être fait dans les années à venir puisque la résidence autonomie est intégrée au nouveau bâtiment de l'EHPAD de Frontenex. Elle comprend 11 logements.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les tarifs 2020 de la Résidence Autonomie de Frontenex ;
- autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

13. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex – Budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget primitif 2020 pour le Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex comme suit :

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE FRONTENEX		
BUDGET PREVISIONNEL 2020		
SECTION D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellés	BP 2020
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	112 937,00
012	Dépenses afférentes au personnel	0,00
016	Dépenses afférentes à la structure	88 023,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		200 960,00
017	Produits de la tarification et assimilés	116 967,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	83 993,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		200 960,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellés	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 955,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 955,00
10	Apports, dotations et réserves	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
28	Amortissements des immobilisations	5 955,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 955,00

Le budget de la résidence à autonomie est identique à l'année précédente. Sur ce budget, il n'y a pas de charges de personnel car elles sont prises en charge sur le budget de l'EHPAD de Frontenex.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2020 du Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

14. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville - Décision modificative de crédits n°3

Rapporteur : M. le Président

Il convient d'approuver la décision modificative de crédits n°3 du Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville ci-après :

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 3 - CIAS ARLYSERE BUDGET ANNEXE RA ALBERTVILLE						
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire BP 2019	DM-VC-RP 2019	Total Crédits 2019 avant nouvelle DM	Total DM n°3	Total crédits 2019 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	186 950,00		186 950,00		186 950,00
012	Dépenses afférentes au personnel	304 500,00		304 500,00		304 500,00
016	Dépenses afférentes à la Structure	144 539,00	108 387,32	252 926,32		252 926,32
Total dépenses de fonctionnement		635 989,00	108 387,32	744 376,32	0,00	744 376,32
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
017	Produits de la Tarification	380 000,00		380 000,00		380 000,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	153 719,00		153 719,00		153 719,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	102 270,00	108 387,32	210 657,32		210 657,32
Total recettes de fonctionnement		635 989,00	108 387,32	744 376,32	0,00	744 376,32
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
13	Subventions d'investissement	2 270,00		2 270,00		2 270,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000,00		7 000,00	9 130,00	16 130,00
21	Immobilisations corporelles	52 200,00	138 087,82	190 287,82	-9 130,00	181 157,82
23	Immobilisations en cours		20 666,11	20 666,11		20 666,11
Total dépenses d'investissement		61 470,00	158 753,93	220 223,93	0,00	220 223,93
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Apports Dotations et Réserves	5 070,00	116 080,45	121 150,45		121 150,45
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000,00	42 673,48	49 673,48		49 673,48
28	Amortissements des Immobilisations	49 400,00		49 400,00		49 400,00
Total recettes d'investissement		61 470,00	158 753,93	220 223,93	0,00	220 223,93

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits n° 3 du Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

15. Finances - Résidence Autonomie d'Albertville – Tarifs 2020

Rapporteur : M. le Président

Pour 2020, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1 % sur les loyers, une augmentation de 2 % pour les locations de salle et de reconduire les tarifs pour l'ensemble des autres prestations proposées :

Tarifs Logements :

	Tarifs 2019		Tarifs 2020	
	Tarifs Mensuels	Tarifs Jour	Tarifs Mensuels	Tarifs Jour
T1	737,80 €	23,80 €	745,18 €	24,04 €
T1 Couple	835,14 €	26,94 €	843,49 €	27,21 €
T2	848,78 €	27,38 €	857,27 €	27,65 €
T2 Couple	953,25 €	30,75 €	962,78 €	31,06 €

Tarifs Restauration :

Prestation	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Résident (déjeuner + potage du soir)	11,34 €	11,34 €
Vin rouge (le verre)	0,40 €	0,40 €
Plateau repas	12,65 €	12,65 €
Déjeuner pour les non résidents	14,00 €	14,00 €

Tarifs annexes :

Prestation	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Ménage mensuel	17,22 €	17,22 €
Ménage – la 1/2h	8,61 €	8,61 €
Carte de 10 lavages	44,56 €	44,56 €
Frais de photocopies	0,37 €	0,37 €
Photocopie couleur	0,40 €	0,40 €
Frais de téléphone, télécopie	0,27 €	0,27 €
Frais de rejet	9,95 €	9,95 €
Dépôt de garantie T1	737,80 €	737,80 €
Dépôt de garantie T2	848,78 €	848,78 €
Ampoule frigo LED 20W	8,00 €	8,00 €
Ampoule 23 W	9,00 €	9,00 €
Lino lite LED 13W (T2 cuisine et salle de bain)	14,00 €	14,00 €
Abattant WC	30,88 €	30,88 €
Barre d'appui	41,88 €	41,88 €
Barre d'appui relevable inox PMR	140,00 €	140,00 €
Barre d'appui de relèvement coudée PMR	46,00 €	46,00 €

Tarifs animations :

Prestation	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Loto : le carton	2 €	2 €
Loto : 4 cartons	7 €	7 €
Concours de Belote	4 €	4 €
Thé dansant	6 €	6 €
Chansons	4 €	4 €
Diaporama	4 €	4 €
Boisson (café, thé, jus de fruit, sirop)	0,50 €	0,50 €
Bouteille de cidre	5 €	5 €

Tarif Location de salle :

Prestation	Tarif 2019	Taux 2020	Tarif 2020
Redevance location de salle	199,08 €	+ 2 %	203.06 €

Emmanuel LOMBARD est surpris de voir apparaître des tarifs annexes très détaillés tels que les barres d'appui, selon lui ce service devrait être offert aux personnes accueillies dans les établissements et donc il propose de retirer ces tarifs.

M. le Président lui précise que les tarifs pris ce soir restent dans la continuité de ce qui se faisait auparavant mais qu'effectivement un travail d'harmonisation devra être entrepris par les prochaines équipes.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuver les tarifs 2020 de la Résidence Autonomie d'Albertville ;**
- **autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

16. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville – Budget primitif 2020

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le Budget primitif 2020 pour le Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville comme suit :

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE ALBERTVILLE		
BUDGET PREVISIONNEL 2020		
SECTION D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellés	BP 2020
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	179 910,00
012	Dépenses afférentes au personnel	303 700,00
016	Dépenses afférentes à la structure	128 230,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		611 840,00
017	Produits de la tarification et assimilés	376 000,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	139 870,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	95 970,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		611 840,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellés	BP 2020
13	Subventions d'investissement	2 270,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 130,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 463,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		54 863,00
10	Apports, dotations et réserves	5 800,00
16	Emprunts et dettes assimilés	7 000,00
28	Amortissements des immobilisations	42 063,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		54 863,00

Ce budget prend en compte désormais le coût du gardiennage pris en charge auparavant par la Ville d'Albertville dans le cadre d'une mutualisation avec la Maison des associations. Sur l'année 2020, un important travail est à entreprendre sur les recettes qui ne couvrent pas les dépenses, équilibrées à ce jour grâce à l'excédent.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif 2020 du Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

17. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex - Modification de l'Etat Prévisionnel Recettes Dépenses 2019 - Décision modificative de crédits n° 3

Rapporteur : M. le Président

Il convient d'approuver la modification à l'EPRD de l'EHPAD de Frontenex selon les modalités ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - EPRD 2019 EHPAD FRONTENEX						
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire EPRD 2019	Pour Mémoire DM	Total Crédits 2019 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 3	Total crédits 2019 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	550 842,00	-100 700,00	450 142,00	7 000,00	457 142,00
012	Dépenses afférentes au personnel	2 098 902,00	45 402,47	2 144 304,47	405 926,00	2 550 230,47
016	Dépenses afférentes à la structure	395 851,00	-4 139,70	391 711,30	-37 199,49	354 511,81
	<i>Résultat prévisionnel excédentaire</i>	0,00	2 931,79	2 931,79	-2 931,79	0,00
	Déficit reporté (Fonctionnement)	0,00		0,00		0,00
	Total dépenses de fonctionnement	3 045 595,00	-56 505,44	2 989 089,56	372 794,72	3 361 884,28
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
017	Produits de la tarification et assimilés	2 951 732,00	-109 480,37	2 842 251,63		2 842 251,63
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	93 863,00	-0,07	93 862,93	50 182,38	144 045,31

019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00	52 975,00	52 975,00	105 950,00	158 925,00
	<i>Résultat prévisionnel déficitaire</i>	0,00		0,00	216 662,34	216 662,34
	Excédent reporté (Fonctionnement)	0,00		0,00		0,00
	Total recettes de fonctionnement	3 045 595,00	-56 505,44	2 989 089,56	372 794,72	3 361 884,28
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00	3 002,63	3 002,63
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	360 000,00	360 000,00		360 000,00
	Insuffisance autofinancement prévisionnelle	0,00		0,00	361 066,51	361 066,51
	Apport au fonds de roulement	51 910,00	-51 910,00	0,00		0,00
	Total dépenses d'investissement	51 910,00	308 090,00	360 000,00	364 069,14	724 069,14
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Apports, dotations et réserves	0,00		0,00	4 000,00	4 000,00
13	Subventions d'équipement	0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	308 090,00	308 090,00	51 910,00	360 000,00
	Capacité autofinancement prévisionnelle	51 910,00		51 910,00	-51 910,00	0,00
	Prélèvement sur le fonds de roulement	0,00		0,00	360 069,14	360 069,14
	Total recettes d'investissement	51 910,00	308 090,00	360 000,00	364 069,14	724 069,14

Cette modification de l'EPRD du budget de l'EHPAD de Frontenex permet d'intégrer l'augmentation de la masse salariale de l'EHPAD de Frontenex due à différents paramètres notamment :

- l'évolution du nombre de lits : passage de 52 à 69 (lits EHPAD) et 11 logements en résidence à autonomie
- déménagement dans un nouveau bâtiment

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification n° 3 à l'EPRD de l'EHPAD de Frontenex comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

18. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020 pour le Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex comme suit :

BUDGET ANNEXE EHPAD FRONTENEX		
EPRD 2020		
SECTION D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellés	EPRD 2020
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	508 095,00
012	Dépenses afférentes au personnel	2 220 135,00
016	Dépenses afférentes à la structure	484 486,00
	Résultat prévisionnel excédentaire	9 939,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 222 655,00
017	Produits de la tarification et assimilés	3 093 550,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	129 105,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	
	Résultat prévisionnel déficitaire	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 222 655,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellés	EPRD 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	12 148,00
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	75 500,00
	Insuffisance autofinancement prévisionnelle	
	Apport au fonds de roulement	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		91 648,00
10	Apports, dotations et réserves	37 440,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
	Capacité autofinancement prévisionnelle	47 251,00
	Prélèvement sur le fonds de roulement	6 957,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		91 648,00

M. le Président précise que cette proposition budgétaire reste incertaine, c'est un budget complexe à monter. Il faudra surement attendre 2 années de fonctionnement dans ce nouveau bâtiment pour avoir plus de certitudes sur le coût de fonctionnement. Mais le plus important est dans un premier temps de garantir le confort des résidents.

André THOUVENOT se demande alors pourquoi ne pas tout de suite ajuster le budget afin de prendre en compte les paramètres d'évolution de la masse salariale.

Il lui est indiqué que l'EPRD transmis aux autorités de tarification doit être conforme aux recettes allouées et que l'idée est plutôt d'attendre la fin d'année afin d'être au plus juste.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020 du Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

19. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de La Bâthie - Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020 pour le Budget annexe de l'EHPAD de La Bâthie comme suit :

BUDGET ANNEXE EHPAD LA BATHIE		
EPRD 2020		
SECTION D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellés	EPRD 2020
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	399 489,00
012	Dépenses afférentes au personnel	1 245 689,00
016	Dépenses afférentes à la structure	299 126,00
	Résultat prévisionnel excédentaire	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 944 304,00
017	Produits de la tarification et assimilés	1 792 787,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	148 425,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Résultat prévisionnel déficitaire	3 092,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 944 304,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellés	EPRD 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	5 567,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 000,00
	Insuffisance autofinancement prévisionnelle	
	Apport au fonds de roulement	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		70 567,00
10	Apports, dotations et réserves	9 723,00
16	Emprunts et dettes assimilés	5 000,00
	Capacité autofinancement prévisionnelle	45 677,00
	Prélevement sur le fonds de roulement	10 167,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		70 567,00

Une augmentation des tarifs de 1.95 % permet d'équilibrer le budget (2019 : 64.81 € par jour – 2020 : 66.08 € par jour).

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020 du Budget annexe de l'EHPAD de La Bâthie.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

20. Finances - Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine - Modification de l'Etat Prévisionnel Recettes Dépenses 2019 - Décision modificative de crédits n° 2

Rapporteur : M. le Président

Il convient d'approuver la modification à l'EPRD de l'EHPAD d'Ugine selon les modalités ci-après :

DECISION MODIFICATIVE DETAILLEE N° 2 - EPRD 2019 EHPAD UGINE						
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire EPRD 2019	Pour Mémoire DM	Total Crédits 2019 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2019 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	676 740,00		676 740,00		676 740,00
012	Dépenses afférentes au personnel	2 557 290,00		2 557 290,00	11 962,12	2 569 252,12
016	Dépenses afférentes à la structure	410 585,00	123 195,72	533 780,72		533 780,72
	Résultat prévisionnel excédentaire		11 962,12	11 962,12	-11 962,12	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	3 644 615,00	135 157,84	3 779 772,84	0,00	3 779 772,84
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
017	Produits de la tarification et assimilés	3 628 115,00	-2 537,88	3 625 577,12		3 625 577,12
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	16 500,00	14 500,00	31 000,00		31 000,00
019	Produits financiers et produits non encaissables		123 195,72	123 195,72		123 195,72
	Résultat prévisionnel déficitaire			0,00		0,00
	Total recettes de fonctionnement	3 644 615,00	135 157,84	3 779 772,84	0,00	3 779 772,84
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilés	3 000,00		3 000,00		3 000,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00		30 000,00		30 000,00
21	Immobilisations corporelles	67 000,00	276 556,57	343 556,57		343 556,57
	Insuffisance autofinancement prévisionnelle	0,00		0,00		0,00
	Apport au fonds de roulement			0,00		0,00
	Total dépenses d'investissement	100 000,00	276 556,57	376 556,57	0,00	376 556,57
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves	1 000,00	276 556,57	277 556,57		277 556,57
16	Emprunts et dettes assimilés			0,00		0,00
	Capacité autofinancement prévisionnelle	57 005,00		57 005,00		57 005,00
	Prélèvement sur le fonds de roulement	41 995,00		41 995,00		41 995,00
	Total recettes d'investissement	100 000,00	276 556,57	376 556,57	0,00	376 556,57

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification n° 2 à l'EPRD de l'EHPAD d'Ugine comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

21. Finances - Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine - Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020 pour le Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine comme suit :

BUDGET ANNEXE EHPAD UGINE		
EPRD 2020		
SECTION D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellés	EPRD 2020
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	693 230,00
012	Dépenses afférentes au personnel	2 616 370,00
016	Dépenses afférentes à la structure	432 120,00
	Résultat prévisionnel excédentaire	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 741 720,00
017	Produits de la tarification et assimilés	3 692 050,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	33 300,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Résultat prévisionnel déficitaire	16 370,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 741 720,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellés	EPRD 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	45 770,00
	Insuffisance autofinancement prévisionnelle	
	Apport au fonds de roulement	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		53 770,00
10	Apports, dotations et réserves	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	3 000,00
	Capacité autofinancement prévisionnelle	37 400,00
	Prélèvement sur le fonds de roulement	13 370,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		53 770,00

Une augmentation des tarifs de 1.61 % est prévue sur ce budget (passage de 61.66 € à 62.80 €). Le léger déficit est compensé par les résultats 2019. Des travaux sont envisagés sur l'année 2020 avec pour conséquence certainement une augmentation des tarifs des usagers.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020 du Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

22. Finances – Centre Social du Beaufortain - Versement du solde de la subvention à l'Association d'Animation du Beaufortain (AAB)

Rapporteur : Pascale MASOERO

L'Association d'Animation du Beaufortain (AAB) a pour objet de conduire un projet social et culturel d'animation en contribuant au développement du Beaufortain et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants en :

- Participant aux projets de territoire et en inscrivant les actions de l'AAB dans une dynamique d'actions globales et de développement social du territoire ;
- Poursuivant l'animation et la gestion des structures et des activités répondant aux besoins de l'enfance et de la jeunesse ;

- Développant la dynamique locale autour de la famille dans une dimension intergénérationnelle ;
- Sensibilisant les habitants aux actions de solidarité internationale ;
- Proposant aux habitants des alternatives dans les choix de leurs modes de vie individuels et collectifs ;
- Accompagnant les initiatives locales ;
- Développant le pouvoir d'agir des habitants.

L'AAB est agréée « Centre Social » de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie.

Par délibération n°11 du 20 juin 2019, le Conseil d'administration a approuvé la signature de la convention d'objectif et de partenariat avec l'AAB pour les années 2019 à 2021, comme suit :

- l'AAB s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité à mettre œuvre, son programme d'actions, en cohérence avec les orientations des politiques publiques définies par le CIAS ;
- le CIAS contribue financièrement à ces services.

Chaque année, au vu du programme d'action présenté par l'AAB, le Conseil d'administration est invité à se positionner sur le versement d'une subvention de fonctionnement à l'AAB.

Lors de ses réunions du 14 février 2019 et du 20 juin 2019, le Conseil d'Administration a approuvé le versement de deux acomptes de 100 000 € chacun à l'AAB.

Dans le prolongement des différentes réunions qui se sont tenues au cours de l'été, l'association sollicite le versement du solde d'un montant de 33 609 € ce qui portera la subvention totale versée à l'AAB pour l'année 2019 à un montant de 233 609 €.

*Suite à la question de **Jacqueline BIETH**, il est confirmé que le véhicule acheté sera bien mis à disposition de l'AAB.*

François GAUDIN se félicite du travail et du dialogue constructif mené avec l'association.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le versement du solde de la subvention 2019 d'un montant de 33 609 € à l'Association Animation du Beaufortain ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

23. Finances - Aide à Domicile en Milieu Rural - Versement d'une subvention complémentaire à l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Beaufortain - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2019-2021

Rapporteur : François GAUDIN

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Beaufortain est une association qui œuvre dans le territoire du Beaufortain pour proposer des services à domicile pour le développement de l'autonomie et le maintien à domicile (ménage, repassage, aide et accompagnement...) depuis de longues années.

Pour l'année 2019, et par délibération n°12 du 14 février 2019, le CIAS Arlysère attribuait une première subvention de fonctionnement à l'ADRM du Beaufortain d'un montant de 16 694 € et mandatait François Gaudin et Mme la Directrice du CIAS, pour préparer la convention de partenariat définissant les modalités de soutien à l'association.

Depuis cette date, l'ADMR du Beaufortain a décidé de mettre en place un service de portage des repas sur le territoire du Beaufortain. Cette activité a démarré en avril 2019.

Ainsi, par courrier en date du 21 mars 2019, l'ADMR du Beaufortain a sollicité une subvention complémentaire de 15 000 €.

Le budget prévisionnel de ce nouveau service a été réactualisé fin juin au regard de l'activité réalisée.

Le montant de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget sur l'année 2019 est estimé entre 3 000 € et 13 000 €, selon le nombre de repas livrés.

Afin de permettre à l'association de mener à bien cette action, il est proposé de lui attribuer pour 2019 une subvention complémentaire d'un montant maximum de 13 000 €, avec un versement immédiat de 6 500 €, le solde correspondant à l'équilibre de l'activité sera versé en fin d'année en cas de besoin.

Par ailleurs, pour l'année 2019, le prévisionnel des déplacements des aides à domicile est estimé à 40 764 kms.

Ainsi, afin de permettre une indemnisation à hauteur de 0.54 € du km, il est proposé de verser un complément de subvention à l'ADMR du Beaufortain de 1 930 €.

Un bilan sera fait en fin d'année afin de faire un point financier avec l'association.

De plus, conformément à la réglementation en vigueur, une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2019-2021 a été établie avec l'association permettant d'acter des modalités du soutien du CIAS à l'association pour les actions qu'elle conduit dans l'intérêt général et s'inscrivant dans les politiques publiques d'action sociale que mène le CIAS. Le projet est consultable sur l'extranet et au siège du CIAS.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 13 000 € maximum à l'ADMR du Beaufortain pour le service de portage des repas selon les modalités présentées ci-avant ;***
- ***approuve l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 1 930 € à l'ADMR du Beaufortain pour permettre une indemnisation des déplacements des aides à domicile selon les modalités présentées ci-avant ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2019-2021 avec l'ADMR du Beaufortain ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

COMMANDE PUBLIQUE

24. Commande Publique – Fourniture de bureau - Convention de groupement de commandes entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère

Rapporteur : François GAUDIN

Par délibération n°62 en date du 10 octobre 2019, le Conseil communautaire de l'Agglomération Arlysère proposait de relancer son marché de fourniture de bureau par une consultation en groupement de commandes entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère.

Pour cela, il y a lieu de :

- créer un groupement de commandes, dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande publique,
- signer une convention constitutive de groupement entre les entités juridiques.

La procédure de dévolution sera organisée en fonction des stipulations du Code de la Commande publique et des seuils de passation des marchés. Au vu des montants estimatifs, ce marché sera dévolu soit dans le cadre d'une procédure adaptée, soit dans le cadre d'une procédure formalisée.

La Communauté d'Agglomération Arlysère sera le coordonnateur du groupement et sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation et de sélection du cocontractant. Elle sera chargée de signer le(s) marché(s) et de le(s) notifier.

L'exécution du (ou des) marché(s) se fera par entité. Chaque membre du groupement paiera directement au prestataire, titulaire du (ou des) marché(s) le montant du coût des fournitures et/ou prestations qu'il aura commandées.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve la mise en place d'un groupement de commandes entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère pour la fourniture de bureau ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de groupement de commandes établie selon les modalités définies ci-avant ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

RESSOURCES HUMAINES

25. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Pascale MASOERO

Les effectifs du CIAS étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	AFFECTATION	POSTE AJOUTÉ	POSTE SUPPRIMÉ	MOTIF
01/11/2019	Enfance Jeunesse	Adjoint d'animation 16h		Modification du temps de travail
01/10/2019	SSIAD Frontenex	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe - 24h30		Modification du temps de travail
01/11/2019	EHPAD Frontenex	Médecin Hors classe 14h		Modification d'organisation
01/01/2020	Petite Enfance	Cadre d'emploi des adjoints administratif TC		Ouverture Maison de l'Enfance - création de poste
01/02/2020	Petite Enfance	Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants 21h		Ouverture Maison de l'Enfance - création de poste
01/01/2020	Petite Enfance	Cadre d'emploi des infirmières puéricultrice TC		Ouverture Maison de l'Enfance - création de poste
01/01/2020	Petite Enfance	Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants TC		Ouverture Maison de l'Enfance - création de poste
01/02/2020	Petite Enfance	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture TC		Ouverture Maison de l'Enfance - création de poste
01/01/2020	Petite Enfance	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture 28h		Ouverture Maison de l'Enfance - création de poste
01/01/2020	Petite Enfance	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture 28h		Ouverture Maison de l'Enfance - création de poste
01/01/2020	Petite Enfance	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture 28h		Ouverture Maison de l'Enfance - création de poste
01/01/2020	Petite Enfance	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture 24h30		Ouverture Maison de l'Enfance - création de poste
01/02/2020	Petite Enfance	Agent social TC		Ouverture Maison de l'Enfance - création de poste
01/02/2020	Petite Enfance	Auxiliaire de puériculture TC		Ouverture Maison de l'Enfance - augmentation temps de travail
01/02/2020	Petite Enfance	Agent social TNC 28h		Ouverture Maison de l'Enfance - augmentation temps de travail

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve les modifications d'emplois comme indiqué ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

26. Ressources Humaines – Institution du régime indemnitaire à titre transitoire pour les agents nouvellement recrutés (psychologues)

Rapporteur : Pascale MASOERO

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 88 et 136,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 et notamment ses articles 38 et 40,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2006-1335 du 03 novembre 2006 et l'arrêté ministériel du même jour, portant attribution d'une indemnité de risques et de sujétions spéciales des psychologues,

Considérant que le nouveau régime indemnitaire du CIAS Arlysère sera élaboré, après consultation du Comité technique mis en place prochainement.

Ainsi, compte tenu des délais nécessaires de mise en place du Comité technique, d'une part, et d'élaboration d'un nouveau régime indemnitaire après concertation avec les représentants du personnel, d'autre part, il est proposé d'instaurer ponctuellement et à titre transitoire le régime indemnitaire à appliquer aux agents nouvellement recrutés.

Ce régime indemnitaire transitoire est effectif jusqu'au plus tard la date à laquelle le nouveau régime indemnitaire du CIAS Arlysère sera mis en œuvre par une nouvelle délibération du Conseil d'Administration prise après avis du Comité technique.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature et les conditions d'attribution applicables aux psychologues territoriaux.

Il convient d'instaurer la mise en place transitoire du régime indemnitaire aux agents relevant des cadres d'emplois des psychologues nouvellement recrutés, titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel. Ce régime indemnitaire est étendu aux agents contractuels de droit public exerçant des fonctions comparables.

- Indemnité de risques et de sujétions spéciales : les agents relevant du cadre d'emplois des psychologues peuvent bénéficier d'une indemnité de risques et de sujétions spéciales, son montant annuel de référence est fixé à 3 450 €. Le montant maximum est fixé à 150 % du montant de référence soit 5 175 €

Les attributions individuelles de ces indemnités seront fixées par arrêté de M. le Président.

Suite à la question d'André THOUVENOT, il est précisé que ce régime indemnitaire est appliqué à tous les psychologues, il s'agit ici d'une harmonisation.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à instaurer ponctuellement et à titre transitoire le régime indemnitaire à appliquer aux agents nouvellement recrutés dans le cadre d'emploi des psychologues ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

PETITE ENFANCE

27. Petite Enfance - Règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance à compter du 1^{er} janvier 2020

Rapporteur : Pascale MASOERO

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les structures Petite Enfance sont gérées par le CIAS Arlysère.

Il est proposé d'approuver les règlements de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2020 des structures Petite Enfance suivantes :

- Structures d'accueil collectif : secteur Beaufortain / Frontenex / Val d'Arly / Albertville /Ugine
- Structures d'accueil touristique
- Crèche familiale « Les Minipouces »

Les règlements de fonctionnement sont consultables sur l'extranet et au siège du CIAS.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve les règlements de fonctionnement des structures Petite Enfance à compter du 1^{er} janvier 2020 ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

28. Petite enfance – Multi accueil et RAM de Flumet – Modalités d'affectation de l'équipement au CIAS Arlysère - Remboursement de l'emprunt dédié à sa construction à la CA Arlysère

Rapporteur : Marie-Claude ANSANAY-ALEX

Le multi accueil et le RAM de Flumet « La Maison des Petits Lutins » sis 26 route impériale à Flumet (73590), créé par Com'Arly en 2013, sont des équipements relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire. Ils sont affectés au CIAS Arlysère.

Par délibération du 8 juin 2016, le Conseil Communautaire de Com'Arly décidait du remboursement de l'emprunt initialement contracté par Com'Arly pour la création de ce multi-accueil par le Budget « Action sociale ».

En 2017, au moment de la fusion, cette disposition a été poursuivie entre les budgets de l'Agglomération et celui de l'action sociale.

Il est proposé de poursuivre ces mêmes dispositions entre l'Agglomération et le CIAS Arlysère : le CIAS procédera au remboursement de l'emprunt ci-après :

- Désignation du crédit : emprunt dédié à la construction de l'établissement d'accueil de jeunes enfants : 400 000 €
- Durée : 30 ans
- Taux d'intérêt annuel fixe : 2,50 %
- Date du 1^{er} versement : 01/07/2016

Conditions de remboursement :

- Échéance annuelles fixes
- Type de remboursement : échéances constantes
- Durée : 30 ans
- Taux d'intérêt annuel fixe : 2,5 %
- Date 1^{er} échéance : 01/07/2016

Tableau d'amortissement :

Date	Capital restant dû	Amortissement	Taux	Intérêts dus	Annuité	Réalisé	Frais et Commissions	TVA	Montant budgétaire	A mandater
01/07/2016	400 000.00 €	9 111.06 €	2.50 %	0.00 €	9 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2017	390 888.94 €	9 338.84 €	2.50 %	9 772.22 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2018	381 550.10 €	9 572.31 €	2.50 %	9 538.75 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2019	371 977.79 €	9 811.62 €	2.50 %	9 299.44 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2020	362 166.17 €	10 056.91 €	2.50 %	9 054.15 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2021	352 109.26 €	10 308.33 €	2.50 %	8 802.73 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2022	341 800.93 €	10 566.04 €	2.50 %	8 545.02 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2023	331 234.89 €	10 830.19 €	2.50 %	8 280.87 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2024	320 404.70 €	11 100.94 €	2.50 %	8 010.12 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2025	309 303.76 €	11 378.47 €	2.50 %	7 732.59 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2026	297 925.29 €	11 662.93 €	2.50 %	7 448.13 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2027	286 262.36 €	11 954.50 €	2.50 %	7 156.56 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2028	274 307.86 €	12 253.36 €	2.50 %	6 857.70 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2029	262 054.50 €	12 559.70 €	2.50 %	6 551.36 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2030	249 494.80 €	12 873.69 €	2.50 %	6 237.37 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2031	236 621.11 €	13 195.53 €	2.50 %	5 915.53 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2032	223 425.58 €	13 525.42 €	2.50 %	5 585.64 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2033	209 900.16 €	13 863.56 €	2.50 %	5 247.50 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2034	196 036.60 €	14 210.14 €	2.50 %	4 900.92 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2035	181 826.46 €	14 565.40 €	2.50 %	4 545.66 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2036	167 261.06 €	14 929.53 €	2.50 %	4 181.53 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2037	152 331.53 €	15 302.77 €	2.50 %	3 808.29 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2038	137 028.76 €	15 685.34 €	2.50 %	3 425.72 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2039	121 343.42 €	16 077.47 €	2.50 %	3 033.59 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2040	105 265.95 €	16 479.41 €	2.50 %	2 631.65 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2041	88 786.54 €	16 891.40 €	2.50 %	2 219.66 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2042	71 895.14 €	17 313.68 €	2.50 %	1 797.38 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2043	54 581.46 €	17 746.52 €	2.50 %	1 364.54 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2044	36 834.94 €	18 190.19 €	2.50 %	920.87 €	19 111.06 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/07/2045	18 664.75 €	18 644.75 €	2.50 %	466.12 €	19 110.87 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **prend acte de l'affectation de la « Maison des Petits Lutins » sise à Flumet au CIAS Arlysère selon les modalités ci-dessus ;**
- **approuve le remboursement de l'emprunt dédié à la création de cet établissement d'accueil de jeunes enfants du CIAS à la CA Arlysère ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

29. Petite enfance – Multi-accueil et RAM de Frontenex – Modalités d'affectation de l'équipement au CIAS Arlysère

Rapporteur : Elisabeth REY

Le multi-accueil « La Maison des Doudous » et le RAM sis allée des Coquelicots à Frontenex, créés

par la CCHCS, sont des équipements relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire. Ils sont affectés au CIAS Arlysère.

Par délibération du 24 mars et du 20 avril 2011, le Conseil Communautaire de la CCHCS actait de la mise à disposition gracieuse des locaux de la commune de Frontenex à la CCHCS et de leur restitution en cas d'abandon de la compétence ou de désaffectation.

Le CCAS, tout comme la CA Arlysère, n'ont jusqu'alors affecté aucun loyer, aucune redevance propre à cet équipement au budget concerné.

Il est proposé de poursuivre ces mêmes dispositions entre l'Agglomération et le CIAS Arlysère à savoir l'affectation, à titre gracieux de l'équipement de l'Agglomération Arlysère au CIAS.

Cependant, le CIAS contribuera aux charges générales du bâtiment (fourniture d'eau et d'électricité, entretien, réparation du bâtiment, frais de maintenance et nettoyage des locaux) au prorata de la surface occupée par le multi-accueil et le RAM auprès de la commune de Frontenex.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***acte de l'affection au CIAS Arlysère du multi-accueil « La Maison des Doudous » et du RAM sis à Frontenex selon les modalités ci-avant ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

30. Petite Enfance – RAM de Basse Tarentaise - Convention de mise à disposition de l'annexe de la salle des fêtes de Cevins au CIAS Arlysère

Rapporteur : Maguy RUFFIER

Pendant la durée des travaux de la salle polyvalente de La Bâthie, la commune de Cevins va mettre à disposition du CIAS d'Arlysère l'annexe de la salle des fêtes de sa commune afin de permettre au RAM de Basse Tarentaise d'organiser les jardins d'éveil.

Les jardins d'éveil ont lieu 2 fois par semaine les lundis et jeudis.

La convention de mise à disposition est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020.

La salle est mise à disposition gracieusement par la commune de Cevins au CIAS d'Arlysère. L'entretien des locaux sera facturé au CIAS Arlysère.

Le projet de convention est consultable sur l'extranet et au siège du CIAS.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mise à disposition de l'annexe de la salle des fêtes de Cevins au CIAS Arlysère ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

31. Petite Enfance – Convention de prestation de service entre le CIAS Arlysère et la commune d’Hauteluca pour la livraison des repas à la micro crèche « Les Doudous » à Hauteluca et au multi-accueil « Galipette » à Beaufort

Rapporteur : Pascale MASOERO

La commune d’Hauteluca assure la livraison des repas en liaison froide au multi accueil « Galipette » de Beaufort et à la micro crèche « Les Doudous » à Hauteluca.

Le CIAS Arlysère prend en charge le coût des repas. Le coût de la livraison des repas pour les 2 structures du Beaufortain est supporté par la commune d’Hauteluca dans le cadre d’une mutualisation.

La convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020. A compter du 1^{er} septembre 2019, seule la structure d’Hauteluca est concernée par la livraison. Les livraisons sur la commune de Beaufort débuteront le 2 janvier 2020.

Le projet de convention est consultable sur l’extranet et au siège du CIAS.

*Suite à la question de **Jacqueline BIETH**, il est précisé que les repas pris en charge par Arlysère sont fabriqués par la cuisine centrale d’Albertville.*

Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de prestation de service entre le CIAS Arlysère et la commune de Hauteluca pour la fourniture et la livraison des repas à la micro-crèche « Les Doudous » à Hauteluca et au multi-accueil « Galipette » à Beaufort ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l’Etat le 04/11/2019

32. Petite Enfance – Convention de partenariat entre le CIAS Arlysère et l’ESF de Crest Voland dans le cadre de la saison touristique hivernale pour la vente des formules « ski + garderie »

Rapporteur : Marie-Claude ANSANAY-ALEX

Par délibération n°08 du Conseil d’administration du 20 juin 2019, le CIAS Arlysère assure auprès de la commune de Crest Voland une prestation de service pour la gestion de la garderie communale « Les P’tits Malins » à vocation touristique de la commune de Crest Voland.

Il est proposé de mettre en place une convention définissant le partenariat entre le CIAS Arlysère et l’ESF de Crest Voland dans le cadre des formules « ski-garderie » vendues aux familles touristes pendant la période hivernale pour l’accueil des jeunes enfants.

Le CIAS Arlysère confie à l’ESF de Crest Voland la vente des formules « ski + garderie ».

L’ESF de Crest Voland encaissera la totalité des formules et réglera la part de la garderie en fonction des prestations vendus.

Les encaissements seront réalisés par le mandataire en vertu de l’arrêté le désignant comme tel.

Les tarifs et les conditions de remise de ces formules sont fixés annuellement par le CIAS Arlysère et par l'ESF de Crest Voland chacun pour ce qui les concerne.

L'ESF de Crest Voland adressera chaque fin de mois :

- Le récapitulatif des réservations enregistrées par enfant
- Le règlement par chèque à l'ordre de la régie petite enfance Arlysère correspondant

La présente convention est établie pour la saison hivernale 2019-2020, renouvelable pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022 et est consultable sur l'extranet et au siège du CIAS.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention entre le CIAS Arlysère et l'ESF de Crest Voland dans le cadre de la saison touristique hivernale pour la vente des formules « ski + garderie » ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

33. Petite Enfance – Multi accueil « Les P'tits Malins » à Crest Voland – Tarifs accueil saisonniers le week end

Rapporteur : Marie-Claude ANSANAY-ALEX

Il est proposé d'approuver les tarifs d'accueil des saisonniers le week end au multi-accueil « Les P'tits Malins » à Crest Voland comme suit :

	Tarifs applicables le samedi et dimanche
Tarif horaire	5.00 €
1/2 journée 9h00 à 13h00 ou 13h00 à 17h00 sans repas	17.50 €
Journée de 9h00 à 17h00 sans repas	30.00 €
Fourniture du repas	6.00 €
Fourniture du goûter	1.50 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve les tarifs d'accueil des saisonniers le week end pour le multi accueil « Les P'tits Malins » à Crest Voland selon les modalités indiquées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

ENFANCE JEUNESSE

34. Enfance-Jeunesse – Approbation du Contrat Territorial Jeunesse Arlysère avec le Département

Rapporteur : Pascale MASOERO

Vu les délibérations du Conseil Départemental du 25 mars 2016 et de la Commission permanente du 12 juillet 2019,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département accompagne les territoires pour la mise en œuvre des actions auprès de la jeunesse en cohérence avec les politiques qu'il mène par ailleurs. Ainsi, le Département accompagne les actions qui prennent en compte les 3 grandes orientations suivantes :

- grandir dans les meilleures conditions de santé physique et psychique
- accéder à une pleine insertion sociale et citoyenne
- s'ouvrir à toutes les découvertes et tous les apprentissages

Dans la continuité des précédents Contrats Territoriaux Jeunesse établis en Haute Combe de Savoie, dans le Val d'Arly, dans le Beaufortain et en Basse Tarentaise, il est proposé d'établir un Contrat Territorial Jeunesse unique à l'échelle d'Arlysère, consultable sur l'extranet et au siège du CIAS.

Par délibération n°11, le Conseil communautaire de l'Agglomération Arlysère a approuvé le CTJ Arlysère.

Le territoire s'engage conformément à sa compétence, à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le programme d'actions en référence à son projet de développement autour de trois volets :

- Volet 1 - Démarche participative locale
- Volet 2 - Les actions des jeunes de 11 à 25 ans
- Volet 3 - Les actions de développement local en direction des 0 à 25 ans

La CA Arlysère s'engage à mettre en place des instances de gouvernance participative pour suivre le plan d'actions et notamment :

- Un comité de pilotage stratégique
- Un comité local enfance jeunesse

Le contrat est conclu pour une période de 3 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le Département s'engage à soutenir le programme d'actions du territoire en apportant une subvention globale pour l'année 2019 de 81 100 € répartie comme suit :

Pour la CA Arlysère : 44 700 €

- Territoire Basse Tarentaise (SIBTAS) : 7 500 €
- Territoire Beaufortain : 14 600 €
- Territoire Val d'Arly : 5 500 €
- Territoire Haute Combe de Savoie : 14 500 €

Pour l'AAB : 18 400 €

Pour VVA : 18 000 €

Le Contrat Territorial Jeunesse sera co-signé par l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la politique jeunesse Arlysère à savoir outre le Président du Conseil Départemental et de l'Agglomération, les Présidents du CIAS Arlysère, de l'AAB et de Vivre en Val d'Arly.

M. le Président remercie le travail des services pour l'harmonisation sur ce dossier.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le Contrat Territorial Jeunesse Arlysère avec le Département de la Savoie ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le contrat et tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

35. Enfance-Jeunesse – Point sur la fréquentation

Rapporteurs : Elisabeth REY et Maguy RUFFIER

POLE ENFANCE-JEUNESSE - TERRITOIRES HAUTE COMBE DE SAVOIE ET BASSE TARENTEISE – PROJECTION ACCUEIL PERISCOLAIRE – SEPTEMBRE 2019

ACCUEIL PERISCOLAIRE - HAUTE COMBE DE SAVOIE - Elisabeth REY

Déclaré DDCSPP avec obligation d'une direction multi sites et d'un encadrement à 1 animateur pour 10 enfants

DIRECTION : 1 directrice, 1 adjointe

ANIMATION : 1 équipe de 21 personnes composée comme suit :

- 14 animateurs permanents, professionnels et diplômés CAP Petite enfance et/ou BAFA
- 3 ATSEM
- 2 AVS
- 2 animatrices non diplômées en renfort d'équipe

Réparties sur les 10 écoles ou RPI du territoire

886 élèves en cette rentrée 2019-2020

327 enfants différents ont fréquenté les accueils périscolaires en Septembre soit 37 % des élèves du territoire

ECOLES	NOMBRE D'ELEVES	NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS EN APS EN SEPTEMBRE	%
BONVILLARD	40	18	45
CLERY	24	11	46
FRONTENEX	177	47	26
GRESY SUR ISERE	123	32	26
MONTAILLEUR	43	32	31
ST VITAL	59		
NOTRE DAME DES MILLIERES	109	77	70
STE HELENE SUR ISERE	133	43	32
TOURNON	104	25	24
VERRENS ARVEY	74	42	57

DETAIL PAR ECOLES

ECOLE	APS MATIN	APS MIDI	APS SOIR
BONVILLARD	X	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE	X
CLERY		X	X
FRONTENEX	X	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE	X
GRESY SUR ISERE	X	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE	X
MONTAILLEUR	X	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE	X
ST VITAL			
NOTRE DAME DES MILLIERES	X	X	X
STE HELENE SUR ISERE	X	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE	X
TOURNON	X	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE	X
VERRENS ARVEY			

FREQUENTATION SUR SEPTEMBRE 2019

ECOLE	APS MATIN		APS MIDI		APS SOIR	
	Nb de places	Moyenne / jour	Nb de places	Moyenne / jour	Nb de places	Moyenne / jour
BONVILLARD	10	4	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE		12	8
CLERY			10	5	10	3
FRONTENEX	22	12	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE		30	17
GRESY SUR ISERE	12	7	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE		20	13
MONTAILLEUR	21	12	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE		20	9
ST VITAL						
NOTRE DAME DES MILLIERES	13	6	60	37	23	11
STE HELENE SUR ISERE	20	11	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE		30	19
TOURNON	10	7	RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE		20	7
VERRENS ARVEY						

CENTRE DE LOSIRS DES MERCREDIS - HAUTE COMBE DE SAVOIE – Maguy RUFFIER

DIRECTION : 1 directrice, 1 adjointe

ANIMATION : 1 équipe de 4 personnes composée comme suit :

- 4 animateurs permanents, professionnels et diplômés CAP Petite enfance et/ou BAFA
- Equipe mixte
- 1 centre de loisirs 3-11 ans, de 40 places

Ouvert tous les mercredis scolaires

68 enfants différents		Moyenne journalière
heures totales	1276	39,9
capacité maxi	1280	40
SOIT	99,70 % de remplissage	

Répartition des enfants	
Haute Combe de Savoie + Mercury + Gilly sur Isère	67
Communes extérieures HCS	0
Hors ARLYSÈRE	1
	68

CENTRE DE LOSIRS DES MERCREDIS - BASSE TARENTEISE – Maguy RUFFIER

DIRECTION / ANIMATION : 1 directrice et 2 animatrices permanentes

- 1 centre de loisirs 3-11 ans, de 32 places
- Ouvert tous les mercredis scolaires

38 enfants différents		Moyenne journalière
heures totales	688	21,44
capacité maxi	1024	32
SOIT	67 % de remplissage	

Répartition des enfants	
Basse Tarentaise	36
Communes extérieures HCS	2
Hors ARLYSÈRE	0
	38

dont 1 enfant d'agent

POLE ENFANCE-JEUNESSE - TERRITOIRES HAUTE COMBE DE SAVOIE ET BASSE TARENTEISE - BILAN ETE 2019

CENTRES DE LOSIRS - HAUTE COMBE DE SAVOIE – Elisabeth REY

2 centres de loisirs sur le territoire

DIRECTION : 1 directrice, 1 adjointe

12 animateurs permanents complétés par des vacataires.

- 1 centre de loisirs spécifique maternel, de 35 places avec 5 animateurs au quotidien auprès des enfants.

- Ouvert 34 jours sur l'été

142 enfants différents		Nombre d'enfants / jour
heures totales réalisées	9036	33,25
capacité maxi	9520	35
SOIT	95 % de remplissage	

Répartition des enfants	
Haute Combe de Savoie + Mercury + Gilly sur Isère	126
Communes extérieures HCS	13
Hors ARLYSERE	3
	142

- 1 centre de loisirs 6-11 ans, de 45 places avec 4 animateurs au quotidien auprès des enfants
- Ouvert 36 jours sur l'été

187 enfants différents		Nombre d'enfants / jour
heures totales	12440	43,2
capacité maxi	12960	45
SOIT	96 % de remplissage	

Répartition des enfants	
Haute Combe de Savoie + Mercury + Gilly sur Isère	178
Communes extérieures HCS	8
Hors ARLYSERE	1
	187

Elisabeth REY se félicite du bilan très positif pour cet été 2019 avec une bonne équipe de direction et d'animation qui a su gérer les aléas météorologiques (période canicule). Il est cependant noté une saturation de la fréquentation surtout sur le mois de juillet.

Sandrine POIGNET se demande si un système de priorité a été mis en place. Il lui est répondu que depuis les vacances d'automne c'est le cas.

En parallèle, Christian RAUCAZ, Maire de Verrens Arvey, indique à l'assemblée qu'une réflexion est en cours afin d'augmenter la capacité d'accueil du centre de loisirs.

SECTEUR JEUNESSE - HAUTE COMBE DE SAVOIE – Elisabeth REY

- 3 séjours de 5 à 3 jours proposés sur l'été, en partenariat avec la Basse Tarentaise
- Des animations proposées du 1^{er} juillet au 30 août soit durant 9 semaines
- 2 animateurs permanents

94 jeunes différents	
Répartition des enfants	
Haute Combe de Savoie + Mercury + Gilly sur Isère	90
Communes extérieures HCS	4
Hors ARLYSERE	0
	94

CENTRE DE LOISIRS - BASSE TARENTEISE – Maguy RUFFIER

- 1 centre de loisirs sur le territoire
- DIRECTION : 1 directrice
- 1 centre de loisirs 40 places avec 4 animateurs au quotidien auprès des enfants. Ouvert 33 jours sur l'été

131 enfants différents		Moyenne journalière
heures totales	8820	33,4
capacité maxi	10560	40
SOIT	83,50 % de remplissage	

Répartition des enfants		
Basse Tarentaise	118	dont 3 enfants d'agents
Communes extérieures BT	11	
Hors ARLYSERE	2	
	131	

SECTEUR JEUNESSE - BASSE TARENTEISE – Maguy RUFFIER

- 3 séjours de 5 à 3 jours proposés sur l'été, en partenariat avec la Haute Combe de Savoie
- Des animations proposées du 1er juillet au 30 août soit durant 9 semaines
- 1 animatrice par mois, 1 permanente en Juillet et 1 vacataire en août

34 jeunes différents		
Répartition des enfants		
Basse Tarentaise	28	dont 5 enfants d'agents
Communes extérieures BT	6	
Hors ARLYSERE	0	
	34	

Concernant le secteur Jeunesse, un travail commun est mené entre les secteurs de la Haute Combe et de la Basse Tarentaise en proposant des séjours partagés.

Pour l'information du Conseil d'administration.

36. Enfance - Périscolaire du matin, midi et soir sur le territoire de la Haute Combe de Savoie – Convention avec les communes et les directeurs d'école pour la mise à disposition des locaux scolaires

Rapporteur : Elisabeth REY

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre le périscolaire du matin, midi et soir sur le territoire de la Haute Combe de Savoie comme suit :

Commune	Horaire	Ecole
BONVILLARD	7h25-8h30/16h20-18h40	Salle de sieste de l'école de BONVILLARD + cour de récréation de l'école
CLERY	11h20-13h30/16h20-18h40	Salle polyvalente de CLERY + cour de récréation de l'école
FRONTENEX	7h25-8h30/16h20-18h40	Ecole primaire de FRONTENEX + cour de récréation de l'école primaire
GRESY SUR ISERE	7h25-8h30/16h20-18h40	Salle école maternelle GRESY sur ISERE + cour de récréation de l'école
MONTAILLEUR	16h50-18h30	Salle périscolaire école de MONTAILLEUR + cour de récréation de l'école
ST VITAL	7h45-8h50/16h50-18h40	Salle 1 ^{er} étage au-dessus de la Mairie ST VITAL + cour de récréation de l'école
TOURNON	16h20-18h30	Salle restauration scolaire + salle de sport à l'étage + cour de récréation de l'école
VERRENS ARVEY	7h25-8h45	Salle de bibliothèque + salle de motricité + hall de l'école + cour de récréation de l'école
NOTRE DAME DES MILLIERES	7h25-8h40/11h20-13h40/16h20-18h40	Salle de restauration + salle de motricité + hall de l'école + cour de récréation de l'école
STE HELENE SUR ISERE	7h25-8h30/16h20-18h40	Salle du périscolaire + cour de récréation de l'école

Il y lieu d'établir avec les communes concernées et/ou syndicat scolaire (Val Tamié) ainsi que et les directeurs d'école, les conventions prévoyant les modalités de mise à disposition et d'usage de ces locaux scolaires.

Les projets de convention sont consultables sur l'extranet et au siège du CIAS.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les conventions de mise à disposition des locaux scolaires avec les communes et/ou syndicat scolaire et les directeurs d'école concernés ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

37. Jeunesse - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise - Règlement de fonctionnement à compter du 1^{er} novembre 2019

Rapporteur : Elisabeth REY

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les services Jeunesse de la Haute Combe de Savoie et de Basse Tarentaise sont gérés par le CIAS Arlysère.

Il est proposé d'approuver le règlement de fonctionnement commun des services Jeunesse à compter du 1^{er} novembre 2019 pour les territoires de la Haute combe de Savoie et de la Basse Tarentaise.

Le projet de règlement est consultable sur l'extranet et au siège du CIAS.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le règlement de fonctionnement commun des services Jeunesse des territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise à compter du 1^{er} novembre 2019 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

38. Jeunesse - Territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise – Tarifs des services Jeunesse à compter du 1^{er} novembre 2019

Rapporteur : Maguy RUFFIER

Il est proposé d'approuver les tarifs des services Jeunesse des territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise à compter du 1^{er} novembre comme suit :

Le tarif varie aussi en fonction du type de transport utilisé (mini bus, location d'un car,...) et du coût de la prestation.

Les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous sont des tarifs à l'activité (base minimale), appelé « Activité Vacances » ou « Activité Jeune » (activité des mercredis et week-ends) :

	QF CAF - MSA	Base		QF CAF - MSA	Base
GT 1	QF < 500	2.00 €	EXT 1	QF < 500	5.00 €
GT 2	501 > QF > 800	2.50 €	EXT 2	501 > QF > 800	6.00 €
GT 3	801 > QF > 1 100	3.00 €	EXT 3	801 > QF > 1 100	7.00 €
GT 4	1 101 > QF > 1 400	3.50 €	EXT 4	1 101 > QF > 1 400	8.00 €
GT 5	1 401 > QF > 1 600	4.00 €	EXT 5	1 401 > QF > 1 600	9.00 €
GT 6	QF > 1 601	4.50 €	EXT 4	QF > 1 601	9.50 €
GT NA	non allocataire	6.00 €	EXT NA	non allocataire	12.00 €

Pour la Haute Combe de Savoie

GT : habitants des **13** communes (Bonvillard - Cléry – Frontenex – Grésy sur Isère – Montaille – Notre Dame des Millières- Tournon – Verrrens Arvey – Ste Hélène sur Isère – St Vital - Plancherine-Mercury et Gilly sur Isère)

GT NA : habitants des **13** communes, non allocataires CAF

EXT : habitants extérieurs aux **13** communes, allocataires CAF

EXT NA : habitants extérieurs aux **13** communes, non allocataires

Pour la Basse Tarentaise

GT : habitants des 6 communes (La Bathie - Esserts Blay – Cevins – Rognaix – Saint Paul sur Isère – Tours en Savoie)

GT NA : habitants des 6 communes, non allocataires CAF

EXT : habitants extérieurs aux 6 communes, allocataires CAF

EXT NA : habitants extérieurs aux 6 communes, non allocataires

Auquel vient s'ajouter :

Un supplément, qui sera appliqué à toute activité relevant d'un transport, selon la grille ci-dessous :

Distance	Tarif unique en euros, en plus du tarif à l'activité de base
0 > D > 40 kms	1,50 €
41 > D > 100 kms	4,50 €
101 > D > 200 kms	12,50 €

ET/OU un supplément, qui sera appliqué à toute activité relevant d'une prestation spécifique (ex : entrée concert, forfaits ski, bowling, ...), selon la grille ci-dessous :

Prestation spécifique	Tarif unique en euros, en plus du tarif à l'activité de base
Patinoire, Cinéma, Bowling, Skate Park, ...	2,20 €
Sorties à thèmes, match sportif Grands clubs	6,30 €
Forfaits ski alpin	7,50 €
Activité exceptionnelle type concert, Festival, Karting, Canyoning	10.00 €

SEJOURS

Les tarifs sont définis, pour chaque période de vacances, le cas échéant, selon la durée du séjour ou du mini-camp, ainsi que selon les activités proposées aux enfants. Il convient de conserver les grilles de QF pour ces tarifs.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve les tarifs des services Jeunesse à compter du 1^{er} novembre 2019 des territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Basse Tarentaise selon les modalités indiquées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 04/11/2019

39. Jeunesse – Territoire Haute Combe de Savoie – Week end Lan Oween à Seyssuel – 26 et 27 octobre 2019 - Tarifs

Rapporteur : Maguy RUFFIER

Il est proposé d'appliquer les tarifs pour le week end Lan Oween à Seyssuel organisé les 26 et 27 octobre 2019 et proposé au secteur Jeunesse de la Haute Combe de Savoie comme suit :

QF	Tarif €	QF	Tarif €
A1	8,00 €	B1	13,00 €
A2	10,00 €	B2	15,00 €
A3	12,00 €	B3	17,00 €
A4	14,00 €	B4	19,00 €
A5	16,00 €	B5	21,00 €
A6	18,00 €	B6	23,00 €
A7	20,00 €	B7	25,00 €
C	22,00 €	D	27,00 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs pour le week end Lan Oween à Seyssuel organisé les 26 et 27 octobre 2019 pour le secteur Jeunesse de la Haute Combe de Savoie comme indiqués ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 25/10/2019

QUESTIONS DIVERSES

- **Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil d'Administration**

Il est proposé que le prochain Conseil d'Administration se déroule le **Judi 21 novembre 2019 à 18h30 à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville.**

Suivra ensuite le Conseil du 19 décembre 2019 et puis du 27 février 2020 qui sera le dernier du mandat.

- **Questions orales**

Jacqueline BIETH souhaite informer les élus du CIAS du projet de micro crèche de la commune de Queige et des échanges avec l'Agglomération Arlysère. Elle souhaite que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration du CIAS ce dossier.

M. le Président précise que la création de structure ne relève pas du CIAS mais de l'Agglomération compétente sur l'intérêt communautaire et financier.

Différentes réunions associant la commune de Queige se sont tenues dont une en présence de la CAF. Il indique qu'à cette occasion le Président de la CAF a confirmé son soutien financier pour le projet de micro crèche à Queige même si la structure n'est pas gérée par le CIAS.

De ce fait la commune de Queige s'est engagée à assumer intégralement le déficit, il est donc tout à fait possible pour la commune de créer la crèche et de l'exploiter. L'Agglomération, conformément à ce qui a toujours été annoncé, n'a donc aucune raison à intervenir dans ce projet et ce d'autant plus que la fréquentation des crèches du Beaufortain est la plus faible de toutes les crèches d'Arlysère.

M. le Président indique que les différents courriers échangés avec la commune de Queige seront transmis aux membres du Conseil d'Administration (cf courriers joints en annexe).

Lors d'un précédent Conseil d'administration, les taux de fréquentation des multi accueils du territoire avaient été présentés aux élus du CIAS. Ces données montrent que s'agissant des multi accueils des communes de Beaufort et d'Hauteluze, des places sont encore disponibles. Ainsi, à ce jour, l'Agglomération ne peut pas prendre un risque de créer une nouvelle structure qui ne ferait que diminuer ces taux de fréquentation. C'est donc à la commune d'assumer son choix.

M. le Président propose à **Jacqueline BIETH**, si elle le souhaite, une nouvelle rencontre avec le Président de la CAF mais rappelle que l'Agglomération n'interviendra pas dans la création de cette nouvelle structure à court terme.

Aucune autre question n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 20h30.

Albertville, le 31 octobre 2019

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Franck LOMBARD
Président



Affiché du 31 octobre au 30 novembre 2019 au siège de la Communauté d'Administration.